

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1008 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1008

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 septembre 1961

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro
30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Zouain Félix est autorisé à exploiter au « Café de la Gare », sis à Djibouti, au Plateau du Serpent, une licence de première classe pour la vente de boissons alcooliques où hygiéniques, à consommer sur place où à emporter.